

DEC142146DR11

**Décision portant nomination de Mme Christèle POGGI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5266 intitulée SIMAP**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

**Vu** la décision DEC11A004DSI du 04/11/2011 portant création ou renouvellement de l'unité mixte n° 5266 intitulée SIMAP et nommant M. Michel PONS en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 11/07/2014 ;

Considérant que Mme Christèle POGGI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 23/05, 03/06, 13/06/2014 et dix modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Christèle POGGI IE2 est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte l'unité mixte 5266 intitulée SIMAP à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014

Mme Christèle POGGI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Christèle POGGI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

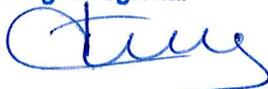
Fait à Grenoble le 16/07/2014



Le directeur de l'unité  
Michel PONS

· Visa du délégué régional du CNRS

**Le Délégué régional**



**Jérôme VITRE**

· Visa du président de l'Université



Brigitte PLATEAU  
administrateur général  
de l'Institut polytechnique  
de Grenoble